



apport de capitaux dans une SCI

Par **manue K**, le **02/01/2023** à **15:25**

Bonjour, je suis actuellement propriétaire de 33% d'une SCI avec mes deux soeurs, cette société comprends des terres agricoles, un étang et plusieurs batiments (commerciaux et d'habitation),j'aimerais savoir si je peux à titre personnel investir dans la maison d'habitation pour faire des travaux afin d'y créer des gites par la suite, si oui cet apport financier ira-t-il sur mon compte courant associé?

Par **Marck.ESP**, le **02/01/2023** à **15:37**

Bienvenue

Oui, c'est effectivement possible et même très courant.

L'apport en CCA est un bon moyen de se financer pour une SCI, lui permettant de disposer de ressources facilement pour la réalisation d'un projet.

Éventuellement, les associés de la SCI peuvent établir une convention stipulant les clauses liées à l'apport en compte courant, qui, par ailleurs peut donner lieu au versement d'intérêts...

Pour être tranquille, voyez un expert comptable, un avocat, un notaire...